

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 17 juin 2022

N/réf. : lge

**AVIS AUX ELECTRICES
ET ELECTEURS DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 16 juin 2022, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR22.09PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- pour la réfection de l'éclairage du terrain principal du stade municipal d'Yverdon-les-Bains
- **PR22.10PR** concernant la 1ère série de compléments au budget 2022

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

Par ailleurs, nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains que le Conseil communal a également accepté le préavis suivant, qui n'est pas soumis au référendum facultatif :

- **PR22.08PR** concernant la gestion de la Municipalité durant l'année 2021 et les comptes de l'exercice 2021.

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 17 au 27 juin 2022